



Processus de Rabat

Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement

Le Processus de Rabat

Un Dialogue original et opérationnel
sur les enjeux migratoires
et le développement

Le Processus de Rabat

En 2006, le Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement (Processus de Rabat) naît d'un constat et d'une nécessité d'associer les pays d'origine, de transit et de destination concernés par les routes migratoires qui relient l'Afrique Centrale, de l'Ouest et du Nord à l'Europe.

Depuis plus d'une décennie, ce Dialogue réunit près de 60 pays africains et européens, ainsi que la Commission européenne (CE) et la Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour discuter des questions soulevées par les enjeux migratoires.

UN CADRE DYNAMIQUE ET ÉQUILIBRÉ



Fréquence régulière des réunions



Flexibilité pour introduire de nouveaux sujets



Équilibre géographique
entre les régions du Dialogue

Commission
européenne (CE)



Commission de la
Communauté Économique
des États de l'Afrique de
l'Ouest (CEDEAO)



Pays partenaire



Pays observateur



Pays partenaire jusqu'en 2014



Le Processus de Rabat est un cadre de concertation ponctué par des réunions politiques et techniques. Ce Dialogue permet de créer et maintenir une compréhension commune des questions migratoires et une approche consensuelle autour d'enjeux émergents. Les réunions ont lieu alternativement en Afrique et en Europe, et les organisateurs veillent à maintenir dans l'établissement des ordres du jour, un équilibre entre les intervenants africains et européens. Cet équilibre géographique constitue l'une des particularités et l'une des forces du Processus de Rabat.

Le Processus de Rabat :

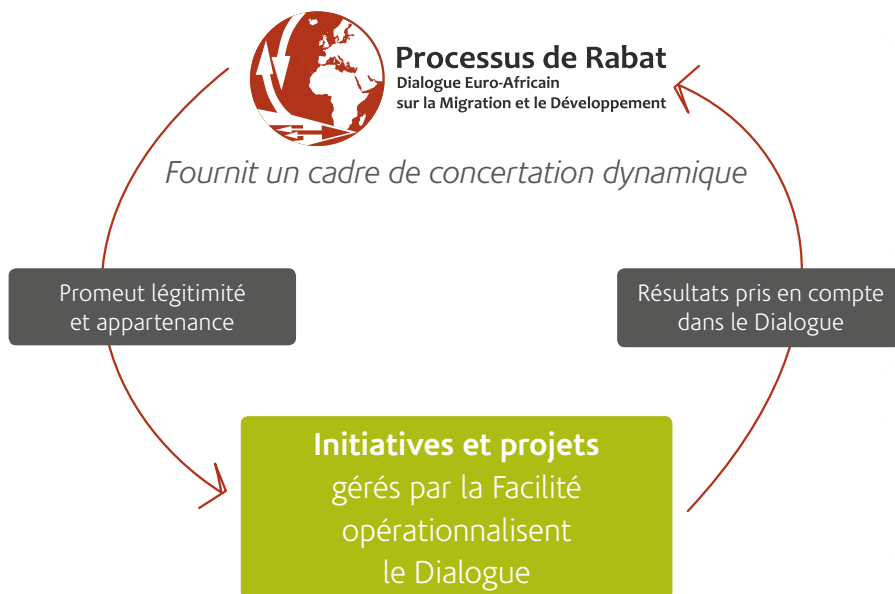
un dispositif de suivi de la mise en œuvre
du Plan d'Action de la Valette

Le Processus de Rabat assure, avec d'autres mécanismes, **le suivi de la mise en œuvre** des **initiatives prioritaires** du Plan d'Action de la Valette adopté en novembre 2015.

Traduire le Dialogue en action :

la Facilité

La Facilité, composante opérationnelle du Dialogue, appuie la mise en œuvre de projets qui répondent aux besoins des États partenaires. Elle offre un cadre flexible et unique et intervient en synergie avec d'autres instruments financiers comme le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique, aussi connu sous le nom de Fonds fiduciaire pour l'Afrique.



Le cadre stratégique

- Déclaration et Programme de Rome 2014-2017
- Déclaration UE-Afrique sur la Migration et la Mobilité
- Déclaration et Plan d'Action de la Valette

LES QUATRE PILIERS THÉMATIQUES DU PROGRAMME DE ROME



Organiser la migration légale

- › Soutenir la mobilité régionale et faciliter les échanges entre les différents acteurs de la mobilité ;
- › Intégrer la dimension migratoire dans les politiques de formation et d'emploi ;
- › Garantir aux migrants et aux réfugiés le respect de leurs droits ;
- › Sécuriser, promouvoir et faciliter la gestion de l'état civil et la délivrance des documents d'identité et de voyage.



Améliorer la gestion des frontières et lutter contre la migration irrégulière

- › Appuyer les pays d'origine, de transit, et de destination en Afrique en matière de prévention et de gestion de l'immigration irrégulière ;
- › Renforcer la coopération opérationnelle en matière de gestion des frontières et de réadmission ;
- › Lutter contre les réseaux criminels, la traite des personnes et le trafic des migrants ;
- › Faciliter le retour volontaire et la réinsertion.



Renforcer les synergies entre migration et développement

- › Promouvoir le potentiel positif de la migration et de la diaspora tant pour les pays d'origine que de destination ;
- › Agir sur les liens entre la migration et les principaux défis en matière de développement, en particulier les conséquences des dégradations environnementales, l'instabilité politique, et l'insécurité alimentaire et la pauvreté.



Promouvoir la protection internationale

- › Renforcer les cadres législatifs, politiques et opérationnels nationaux et régionaux en matière de protection internationale ;
- › Développer les capacités en matière d'accueil, de détermination du statut, de gestion des mouvements secondaires et de mise en œuvre de solutions durables.

2 domaines prioritaires

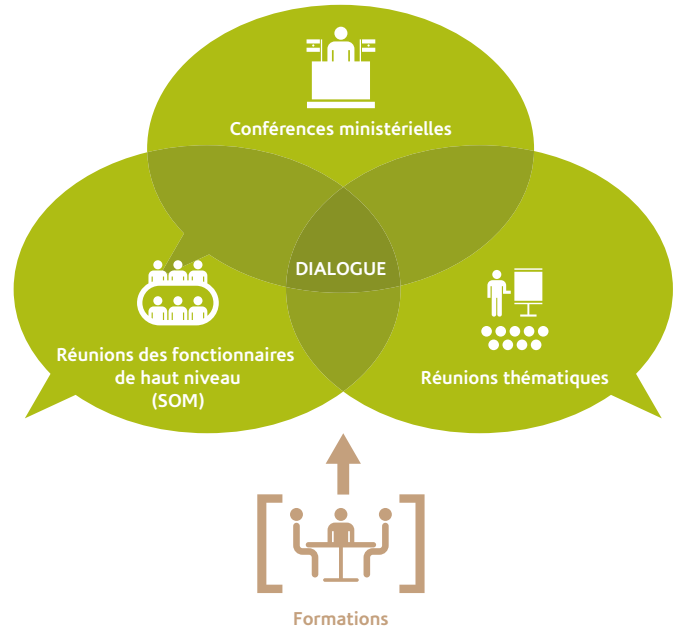
- Renforcer le lien entre migration et développement
- La prévention et la lutte contre la migration irrégulière, ainsi que les crimes qui y sont liés

Une gouvernance fonctionnelle au service d'un Dialogue dynamique

Le Processus de Rabat a développé un réseau actif de Points Focaux Nationaux qui animent le dialogue, garantissent la continuité des actions et soutiennent l'engagement de chaque État.

Le **Comité de Pilotage** (CoPil) est l'organe directeur stratégique du Processus de Rabat. Il constitue un cadre propice pour stimuler la coopération entre les États et préparer les orientations politiques du Dialogue. Il est composé de la Belgique, du Burkina Faso, de la France, de la Guinée équatoriale, de l'Italie, du Mali, du Maroc, du Portugal, du Sénégal, de l'Espagne, ainsi que de la CE et de la CEDEAO.

Le Dialogue est facilité par un **Secrétariat** mis en œuvre par le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD) et financé par l'Union européenne dans le cadre du Projet d'appui au « Dialogue Afrique-UE sur la Migration et la Mobilité » (MMD).



- › Les **Conférences ministérielles** réunissent périodiquement les ministres en charge de la migration et du développement des pays partenaires qui s'efforcent de définir le cadre stratégique du Dialogue, et de le faire évoluer en lien avec le contexte migratoire.
- › Les **Réunions des fonctionnaires de haut niveau (SOM)**, selon l'acronyme anglais) constituent le forum principal de concertation politique, où les partenaires du dialogue débattent en détail des objectifs stratégiques. Chaque SOM est officiellement accueilli par un pays membre du dialogue.
- › Les **Réunions thématiques** sont consacrées à un thème spécifique qui découle du cadre stratégique du Dialogue et de ses priorités. Elles donnent l'opportunité aux partenaires de partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques.
- › Un **programme technique** complète les trois niveaux du Dialogue et constitue un suivi opérationnel des réunions thématiques.



Processus de Rabat

Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement

www.rabat-process.org | rabatprocess@icmpd.org

Un projet financé par l'Union européenne et mis en œuvre par ICMPD

